

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION n°DC2014/73

Nombre de membres :
En exercice : 125
Présents : 96
Votants : 104 (dont 8 pouvoirs)
POUR : 104 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 22/09/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART M.; BEGNY A.; COSSON P.; COURAULT J.; DAPPE C.; DEVER MH; FABRITIUS B.; FOURCART MH; HERBAY C.; JACQUET G.; LEFORT S.; LENFANT M.; LESUEUR P.; MASLACH MO; MELIN P.; MERCIER A.; NOIRANT L.; PASSERA K.; PAYEN F.; PIEROT C.; RAULIN S.; ROGER M.; SEMBENI A.; THOMAS A. et Messieurs ADAM C.; ADIN M.; ALBAUD G.; BARDIAUX F.; BEBIN P.; BESANCON T.; BESTEL D.; BOUILLON D.; BOUILLON M.; BOXEBELD P.; BROYER J.; BRUAUX R.; CANIVENQ R.; CARPENTIER D.; CARRE J.; COLIN M.; COLSON D.; CORNEILLE JP.; COURVOISIER CLEMENT F.; DANNEAUX D.; DARCO P.; DEBOURCES C.; DEGLAIRE G.; DEMISSY P.; DUGARD Y.; DUHAL C.; ETIENNE P.; FERON P.; FRANCAERT R.; GAVART V.; GENTY JC; GODART O.; GOMES A.; GOMEZ JB; GROSSELIN J.; HAULIN B.; JUILLET B.; LAHOTTE H.; LAMY D.; LANTENOIS J.; LAURENT CHAUVET P.; LE GALL JF; LESOILLE P.; LONGHAIS C.; LORIN D.; MALVAUX A.; MANCEAUX C.; MAS R.; MASSON JP; MATHIAS F.; MEENS F.; MEIS M.; MIELCAREK C.; MULLER JC; NANJI L.; NICOLITCH C.; NIZET D.; NIZET J.; OUDIN H.; PAYEN G.; PHILIPPE A.; PIC JY; PIERSON F.; POTRON F.; RENARD D.; SCHWEMMER M.; SEMBENI A.; SIGNORET F.; SINGLIT B.; SOUDANT G.; THIERON V. THIERY P.

Représentés : M. Régis BARRE donne pouvoir à M. PIERSON Florent; M. BOUILLON J. donne pouvoir à M. SIGNORET F.; Mme BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J.; M. CANNAUX F. donne pouvoir à M. NIZET C.; M. FLEURY V. donne pouvoir à M. SOUDANT G.; M. HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C.; M. QUEVAL G. donne pouvoir à Mme MASLACH M-O.; M. THOREL D. donne pouvoir à M. GOMEZ J.

Objet : Appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs / Vouziers

Vu l'expérimentation gouvernementale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et son appel à manifestation d'intérêt;

Vu la manifestation d'intérêt « Centre Bourgs » réalisée en partenariat avec la Ville de Vouziers notamment, et déposée conjointement le 12 septembre 2014,

Vu l'avis favorable remis par le Bureau et la commission Développement économique au cours de leur séance respective des 17 et 18/09/2014;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE

- 1) D'approuver le projet stratégique et le calendrier prévisionnel de revitalisation du centre-bourg de Vouziers préparé conjointement avec la Ville de Vouziers
- 2) De valider le plan de financement annexé,
- 3) De charger le Président de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Le Président

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

/ 6 OCT. 2014